



28 juillet 2008

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)
publié le 30 juin 2008

Déclaration hebdomadaire des transactions sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 27 juin 2008, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **21/07/2008** au **25/07/2008** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
21/07/2008	32,200	9.905	318,941.00
22/07/2008	32,014	9.735	311,656.29
23/07/2008	39,000	9.892	385,788.00
24/07/2008	15,000	9.756	146,340.00
25/07/2008	24,000	9.741	233,784.00
TOTAL	142,214		1,396,509.29

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.

Relations Investisseurs

Site : www.eurotunnel.com

Tel. 03.21.00.87.19